

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE  
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Du Comité de Direction**

Séance du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 9h40, s'est tenu dans les bureaux de l'OTCC à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 06 décembre 2025, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

**Titulaires présents et en visio** : Marjorie ELOY – Jean BODART - Christine GILLOOTS - Delphine MARSCHAL – Eric DUBOIS – Gaëlle SERGENT - Jean-Edouard CARDIN (arrivé à 9h55) – Paul-Edouard WAQUET

**Suppléants présents** : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER

**Excusés** : Martine ARLABOSSE - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) – Sony CLINQUART – Jacqueline GABANT

**Secrétaire de séance** : Delphine TALEUX-GRISOT

---

**Délibération n°5 : Décision modificative n°2 – Budget annexe Le Kursaal**

Madame la Présidente présente au Comité de Direction la Décision Modificative n°2 du budget annexe Le Kursaal, destinée à ajuster les crédits en fonction des besoins constatés en cours d'exercice.

**Section de fonctionnement**

Les principaux ajustements portent sur :

- 35 000 € d'augmentation au poste Fournitures d'énergie
- 15 000 € d'augmentation au poste Maintenance du bâtiment
- 50 000 € de réduction sur le poste Charges de personnel, reflet des réajustements opérés entre les dépenses réellement constatées et les prévisions initiales.

Section d'investissement

Les mouvements suivants sont proposés :

- Réduction de 22 213 € sur les immobilisations corporelles
- Compensation par une réduction de 27 149 € en opérations d'ordre – chapitre 040 relatif aux amortissements d'immobilisations
- Ajustement du poste d'emprunt pour un montant de 4 936 €.

Ces ajustements permettent de garantir la cohérence budgétaire du budget annexe et de couvrir les dépenses effectives de l'exercice.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Considérant les documents comptables fournis
- Après en avoir délibéré

**Le Comité de Direction**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**11 voix POUR**

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget annexe Le Kursaal tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.  
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Rendu et certifié exécutoire par sa transmission  
au contrôle de légalité et par sa publication le  
19/12/2025